

MONT AVALANCHE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ FOIRE AUX QUESTIONS

Quel objectif poursuit la municipalité avec le projet d'acquisition du Mont Avalanche?

L'objectif? C'est de définir l'avenir de notre collectivité. Le Mont Avalanche est la plus importante infrastructure naturelle de Saint-Adolphe-d'Howard et elle possède un immense potentiel. À ce jour cependant, ce potentiel reste inexploité.

Actuellement, la station de ski n'opère qu'environ 62 jours durant l'année. C'est juste assez pour rentrer dans ses frais, mais pas suffisant pour investir dans le maintien de ses équipements ou l'achat de nouvelles installations qui contribueraient à diversifier son offre. De plus, l'OSBL chargé de sa gestion traîne une dette d'environ 100 000 dollars, reportée d'année en année, ce qui fait en sorte que l'organisme envisage de cesser ses activités dès cette année.

En réaménageant la montagne pour la doter de pistes de vélo de montagne et d'autres installations sportives et récréatives, par exemple, cela nous permettrait d'étendre éventuellement les activités sur 4 saisons – avec une meilleure perspective de rentabilité. Sans compter que ces activités amèneront une nouvelle clientèle à Saint-Adolphe, plus jeune et axée sur les loisirs en plein air, ce qui générera des retombées économiques intéressantes pour l'emploi, les commerces, etc. Bref, pour nous, le Mont Avalanche, c'est bien plus qu'une montagne de ski, mais bien une station de sports qui doit répondre aux besoins de la population et faire partie de notre offre de services afin d'inciter les jeunes familles – nos enfants et nos petits-enfants – à revenir à Saint-Adolphe et d'autres, à venir s'y installer.

Au total, combien coûtera l'acquisition du Mont Avalanche par la municipalité?

À Saint-Adolphe, nous n'avons pas d'aréna ou de piscine, mais nous avons le Mont Avalanche. De telles infrastructures ne rapportent pas de revenus à une municipalité, mais elles permettent d'offrir des activités à la population et génèrent des retombées économiques directes et indirectes.

Bien sûr, la ville ayant cautionné la station de ski pour un prêt de 400 000 \$ dans son plan de sauvetage il y a 3 ans, nous devons respecter nos engagements et assumer les différents prêts de la station qui s'élèvent autour de 650 000 \$. Par contre, nous nous retrouvons propriétaires du mont pour 1 \$. Avec une telle infrastructure entre les mains, il ne peut être question de nous asseoir et ne rien faire en regardant la montagne décrépir tranquillement. Il faut saisir l'occasion qui nous est offerte de la mettre en valeur et de viser son autonomie à moyen terme.

À combien estimez-vous les coûts pour réaliser le projet de réaménagement de la montagne et quand peut-on s'attendre à ce qu'il soit rentable?

Au-delà des prêts qu'il faudra assumer, nous commencerons par le plus urgent, soit ouvrir la station de ski pour l'hiver 2010; ce qui nécessitera un investissement de 300 000 \$ immédiatement pour mettre à jour les équipements et les bâtiments. Par la suite, l'entretien des équipements et des bâtiments devra être planifié dans le cadre de notre Plan triennal d'immobilisation au même titre que les autres infrastructures municipales.

Qui gèrera le Mont Avalanche? La municipalité?

La municipalité n'a ni la prétention ni l'intention de gérer les activités de ski au Mont Avalanche – ce n'est pas son rôle. On peut toutefois envisager une synergie possible à certains niveaux, notamment pour la voirie – entretien / réparation de camions, des bâtiments, déneigement du stationnement et une utilisation optimale des ressources humaines nécessaires tant au niveau du Mont Avalanche qu'au niveau récréotouristique. Ces synergies permettront de réaliser des économies pour tous.

Afin d'assurer la gestion de l'activité ski, un nouvel OSBL sera créé. Dirigé par un conseil d'administration indépendant, il sera chargé d'assurer la gestion professionnelle et rigoureuse du mont, de l'école de ski, du restaurant et de la boutique. Naturellement, nous aurons notre place au C.A. afin de protéger nos investissements et nos infrastructures.

Pourquoi agir maintenant?

L'entente de trois ans qui nous liaient tous comme contribuables à hauteur de 10 \$ chacun par année à la station de ski du Mont Avalanche prend fin cette année. Les administrateurs de l'OSBL chargé de la gérer nous ont signifié leur intention de mettre un terme à leurs opérations.

Dans l'état actuel des choses, rien ne nous garantit l'ouverture de la montagne cet hiver. Attendre à l'année prochaine voudrait dire courir ce risque et absorber une perte éventuelle pour la municipalité. Cela serait faire preuve de mauvaise administration. Nous croyons fermement que le Mont Avalanche doit faire partie de notre offre récréotouristique pour nos jeunes, nos familles et nos aînés, et qu'il a une importance capitale pour nos commerces et restaurants.

Que se passera-t-il si nous ne faisons rien?

L'inertie coûtera cher, car nous devons quand même assumer les obligations que nous avons contractées à titre de garant de caution en vertu de l'entente qui nous lie à la station de ski du Mont Avalanche. Cela veut dire que nous devons payer les dettes et supporter les frais afférents au démantèlement des installations existantes. Mais mon administration se refuse à baisser les bras et à abandonner ce fleuron de notre collectivité.

Il est clair que d'une manière ou d'une autre, nous devons dépenser de l'argent. Tant qu'à le dépenser pour fermer quelque chose, je propose de l'investir dans notre avenir et le bien-être de notre collectivité.

Avec ce projet, comment estimez-vous l'impact sur les finances de la municipalité?

Tout projet d'investissement d'envergure dans une municipalité exige le recours à l'emprunt et il n'en sera pas différent pour nous. Cependant, il faut bien se rendre compte que l'immobilisme dans la situation du Mont Avalanche n'est pas une option. S'il est vrai que tous seront appelés à contribuer au projet, le cadre financier proposé tient compte de la capacité de payer des citoyens de Saint-Adolphe. Notre niveau d'endettement est favorablement comparable aux autres municipalités du Québec et les scénarios de budget pour l'an 1, 2 et 3 nous amènent à penser qu'il est plus que probable que le budget de fonctionnement soit viable dès la 2^e année.

De plus, nous aurons à renégocier les emprunts actuels du Mont Avalanche tant au niveau du montant qu'au niveau du taux d'intérêt qui, pour certains prêts, est supérieur à 7 % par année. Un refinancement par règlement d'emprunt abaisserait le taux d'intérêt sous la barre des 4 %, ce qui représente une économie réelle importante. L'ajout de revenus avec l'opération du site 365 jours par année aidera également à augmenter les revenus et à ainsi amortir l'investissement de la municipalité.

Le cadre prévoit aussi que les nouveaux aménagements du mont (ex. vélo de montagne) généreront d'importantes retombées économiques pour Saint-Adolphe.

... et sur le compte de taxes pour le contribuable à Saint-Adolphe?

Depuis 3 ans, les contribuables participent déjà au financement du Mont Avalanche en payant une taxe spéciale de 10 \$ sur leur compte de taxes à laquelle on ajoute les autres contributions (ex. passe gratuite pour les jeunes). Au total, cela représente un montant d'environ 80 000 \$ par année. *À noter que ledit règlement se termine cette année.*

Comme mentionné précédemment, nous prévoyons un règlement d'emprunt de 950 000 \$ remboursable sur 20 ans à un taux d'intérêt d'environ 3,75 %, qui inclut le refinancement des prêts et les dettes (\pm 650 000 \$) et les travaux aux bâtiments et équipements (\pm 300 000 \$). En partant du principe que l'activité de ski actuelle réussit à boucler son budget à \pm 10 000 \$ chaque année et en tenant compte des frais d'exploitation pour une station de sports ouverte à l'année. Selon le scénario présenté, la municipalité assumerait les coûts reliés au règlement d'emprunt et un montant d'environ 20 000 \$ devra être prévu au budget annuel pour l'entretien des bâtiments qui seraient, dorénavant, municipaux. Voici un tableau présentant une indication approximative des déboursés à prévoir sur le compte de taxes :

Règlement 717 :	Taxation selon la valeur	Valeur de 950 000 \$ à 3,75 % sur 20 ans
Simulation		
Valeur de l'immeuble	Règlement 717	(\pm 0.0091 \$/100 \$ d'évaluation)
100 000 \$	\pm 9.10 \$	
200 000 \$	\pm 18.20 \$	
350 000 \$	\pm 31.85 \$	
500 000 \$	\pm 45.50 \$	

À noter que ce montant est défini en fonction de la valeur foncière de la municipalité et que par conséquent il devrait diminuer annuellement en fonction de la hausse totale de la valeur foncière de l'ensemble de la municipalité. (*Valeur foncière imposable actuelle : 753 920 900 \$*)

N'y a-t-il pas déjà énormément de projets récréotouristiques dans les Laurentides?

Il y en a effectivement beaucoup et ils sont surtout centrés sur le ski en famille l'hiver et le surf des neiges. Nous continuerons évidemment d'offrir ces mêmes activités, mais nous nous démarquerons de la concurrence en proposant une offre d'activités plus diversifiée, qui utilise tout le potentiel de la montagne et qui déborde sur nos autres infrastructures touristiques (l'avantage pour la municipalité d'être propriétaire du mont!). Éventuellement, les activités se tiendront en toutes saisons à Saint-Adolphe, car nous aurons su développer un nouveau créneau de clientèle, plus jeune et adepte de sports et loisirs en plein air.

C'est ce que nous voulons dire par « préparer l'avenir! » Et nous avons tous — individuellement et collectivement — un rôle à jouer.

Quelles sont les étapes à venir?

Suivant la **soirée d'information**, le conseil municipal doit finaliser la promesse d'achat avec les gestionnaires actuels du Mont Avalanche. La promesse d'achat comporte des conditions essentielles qui doivent être réalisées pour donner suite à la promesse d'achat. Tout d'abord, **il faut que la population accepte le règlement d'emprunt de 950 000 \$** qui permettra de refinancer les prêts actuels et de réaliser les travaux urgents à faire sur les équipements et les bâtiments. Nous devons également **négoier une entente avec les créanciers actuels** concernant le refinancement des prêts. Par la suite, un **nouvel OSBL devra être créé** pour assurer la gestion du Mont Avalanche.

L'hiver arrivant à grands pas, le conseil municipal tiendra **2 séances extraordinaires du conseil** afin de déposer l'avis de motion et d'adopter le règlement d'emprunt qui sera soumis à la population lors de la **tenue du registre le 8 septembre** prochain.

Bref rappel — Objectif d'un registre : Le registre n'est pas un vote pour ou contre le projet du Mont Avalanche, mais plutôt une demande de la tenue d'un référendum sur le sujet. Advenant que le nombre de signatures du registre atteigne le nombre nécessaire (environ 375) le conseil aura le choix entre retirer le règlement ou passer à l'étape référendaire. Il faut prévoir un minimum de 40 jours pour la tenue d'un référendum et des frais à encourir d'environ 15 000 \$.

3 DATES IMPORTANTES À RETENIR :

31 août : Séance extraordinaire concernant l'avis de motion au Centre récréatif à 19 h 30

1^{er} septembre : Séance extraordinaire concernant l'adoption du règlement au Centre récréatif à 19 h 30

8 septembre : Tenue du registre concernant le règlement d'emprunt – Hôtel de ville de 9 h à 19 h